

REGLEMENT

COUPES NATIONALES PAR EQUIPES

« CHALLENGE ROBERT LECUYER »

21 et 22 avril 2018 – ANCERVILLE (55)

Ce règlement, qui est celui de la Coupe Davis, permet à toutes les délégations FSCF de s'inscrire dans les catégories qui leur conviennent. Une délégation peut très bien s'inscrire que dans une seule catégorie ou bien dans plusieurs catégories différentes, ou encore dans toutes les catégories proposées.

Chaque catégorie aura son propre classement, mais le Challenge sera attribué à la délégation qui aura totalisé le plus de points.

Une équipe est constituée de deux joueurs (pas de remplaçant). Cette compétition est strictement réservée aux seules sélections de ligues ou comités départementaux de la Fédération Sportive et Culturelle de France. Toutefois, la commission nationale se réserve la possibilité de qualifier des associations isolées des comités ou ligues sans activité tennis de table.

Les rencontres par équipes, se dérouleront en 4 simples et 1 double, au meilleur des 5 sets (3 sets gagnants).

La composition des poules sera communiquée sur place. Les joueurs ne peuvent participer que dans leur catégorie respective.

Une féminine, faute de partenaire pourra éventuellement s'inscrire dans un tableau masculin de même catégorie et de classement.

Cette compétition se jouera sur 16 tables (matériel et installations fournis par le club organisateur).

Les frais de repas seront facturés aux diverses délégations. Les frais d'hébergement des pongistes, plus le capitaine seront à la charge de la CN de tennis de table FSCF (maxi 20 personnes/délégation).

Cette année cette compétition se déroulera à ANCERVILLE (55) les 21 et 22 avril 2018.

Horaires :

Samedi

- 12h : petite restauration (sandwich)
- A partir de 13h : présentation des équipes
- 13h30 : début des rencontres
- 20h30 : fin
- 21h-22h : dîner

Dimanche

- 8h30 : reprise des rencontres
- 12h30 : remise des récompenses
- 13h : repas
- 15h : départ des délégations

Classements :

- Poussines et benjamines : clt. 599 points maxi
- Minimales filles et cadettes : clt. 899 points maxi
- Séniors et vétérans dames : clt. 1399 points maxi
- Poussins et benjamins : clt. 799 points maxi
- Minimales garçons : clt. 999 points maxi
- Cadets : clt. 1199 points maxi
- Vétérans : clt. 1599 points maxi
- Séniors A : clt. 1699 points maxi
- Séniors B : clt. 1299 points maxi

Attribution des points :

Dans chaque catégorie : 1^{er} = 8 points ; 2^{ème} = 7 pts ;
3^{ème} = 6 pts ; 4^{ème} = 5 pts ; 5^{ème} = 4 pts ; 6^{ème} = 3 pts ;
7^{ème} = 2 pts ; 8^{ème} = 1 point.

Engagements :

Ci-joint les feuilles d'engagement, de réservation repas et d'hébergement, à retourner pour le **27 janvier 2018 au plus tard**.
Les engagements nominatifs doivent nous parvenir pour le **24 février 2018 dernier délai**.

Tout courrier sera adressé à :

FSCF – Thomas Mourier – 22, rue Oberkampf – 75011 PARIS – Mail : thomas.mourier@fscf.asso.fr – Tél. : 01.43.38.89.85
Copie à : Jean-Pierre DITTLY – 11, rue Wodli – 67150 GERSTHEIM – Mail : dittly.jean-pierre@orange.fr – Tél. : 06.89.67.07.43

Composition des délégations :

Une équipe féminine avec :

- 2 poussines et/ou benjamines
- 2 minimales et/ou cadettes
- 2 séniors et/ou vétérans dames

Une équipe masculine avec :

- 2 poussins et/ou benjamins
- 2 minimales
- 2 cadets
- 2 séniors A
- 2 séniors B
- 2 vétérans

Catégories d'âges :

- Poussin(e)s – Benjamin(e)s : né(e)s en 2005 et après
- Minimales : né(e)s en 2004 et 2003
- Cadet(te)s : né(e)s en 2002 et 2001
- Sénior(e)s : né(e)s en 2000 et avant
- Vétérans(e)s : né(e)s en 1978 et avant

Tenues :

Chaque délégation portera son maillot ou chemisette floquée au logo de sa ligue ou son CD.

Un short ou une jupette ainsi que des chaussures adaptées.